



Déclaration liminaire FSU CHSCTD du vendredi 6 mai 2022

Après l'élection présidentielle et la défaite de l'extrême droite, la FSU continue ses combats pour consolider la démocratie, agir pour le progrès social, l'amélioration des salaires et des conditions de travail. Sur la base du manifeste qu'elle a publié, elle entend poursuivre et amplifier les mobilisations pour imposer dès maintenant d'autres politiques économiques, sociales, environnementales et faire cesser la casse du service public d'éducation. La FSU portera ses revendications auprès des candidats axonais à l'occasion des élections législatives.

La FSU demande que l'instance dans laquelle nous siégeons aujourd'hui vote la création d'un poste de référent.e violences sexistes et sexuelles. Pour la FSU, il est primordial que les personnels aient connaissance de leur référent départemental pour faire leurs remontées.

Concernant l'ordre du jour de notre instance, la FSU rappelle qu'elle était en attente de la communication de l'ensemble des fiches RSST présentées de façon comptable lors du groupe de travail préparatoire à cette instance. La communication de ce matin n'a pas permis l'étude des documents. La FSU rappelle sa demande d'avoir une dématérialisation du registre pour faciliter toutes les remontées et le suivi de chaque fiche. La FSU rappelle que si la rédaction d'une fiche SST ne peut être effectuée, il est toujours possible de directement faire une saisine du CHSCTD via un de ses membres.

Concernant les aménagements de postes, la FSU souhaiterait connaître le nombre d'aménagements de poste acceptés et non pleinement suivi d'effets.

La FSU considère que la crise sanitaire n'est toujours pas derrière nous, comme le sous-entend M Blanquer dans son courriel du 27 avril à l'intention des directions d'école. Les premières «recontaminations» sont remontées via l'application alerte COVID. Les taux d'incidence sont en baisse mais restent très élevés et surtout, le nombre de tests est en baisse alors que les symptômes actuels sont ceux qui pourraient faire penser à un rhume (pas ou peu de fièvre, encombrement des voix hautes...). Alors, oui, il est primordial de pouvoir savoir quand il faut aérer les lieux de travail. Mais au-delà de la dotation d'un capteur CO₂ fiable, il est important d'avoir les mesures de la qualité de l'air sur tout lieu de travail, et d'avoir une cartographie des problématiques d'ouvrants.

Lors du groupe de travail académique sur les personnels affectés sur des fonctions de remplacement, la FSU a demandé qu'un point précis soit fait au niveau du département de l'Aisne sur les conditions de travail des personnels impactés par la nouvelle organisation mise en place à la rentrée 2021 pour les titulaires remplaçants du 1^{er} degré. En effet, les données comptables données en groupe de travail ne peuvent suffire quand il est question de conditions de travail. Une analyse fine, avec une possible enquête auprès des personnels concernés, peut aussi permettre d'entrer dans la cartographie de leurs risques professionnels.

Pour finir, la FSU a souhaité une présentation rapide du compte rendu de la première visite de CHSCTD de cette année. En effet, la FSU espère que les préconisations émises pourront donner des pistes pour faire positivement évoluer les situations car, l'ensemble des personnels subit des conditions de travail dégradées.